

COMMUNE D'ESTEZARGUES " LES JARDINS DE BACCHUS "



Traitement paysager en limite du périmètre (réalisé par les propriétaires des lots)

Zone A (agricole)

Traitement paysager en limite du périmètre (réalisé par l'aménageur)

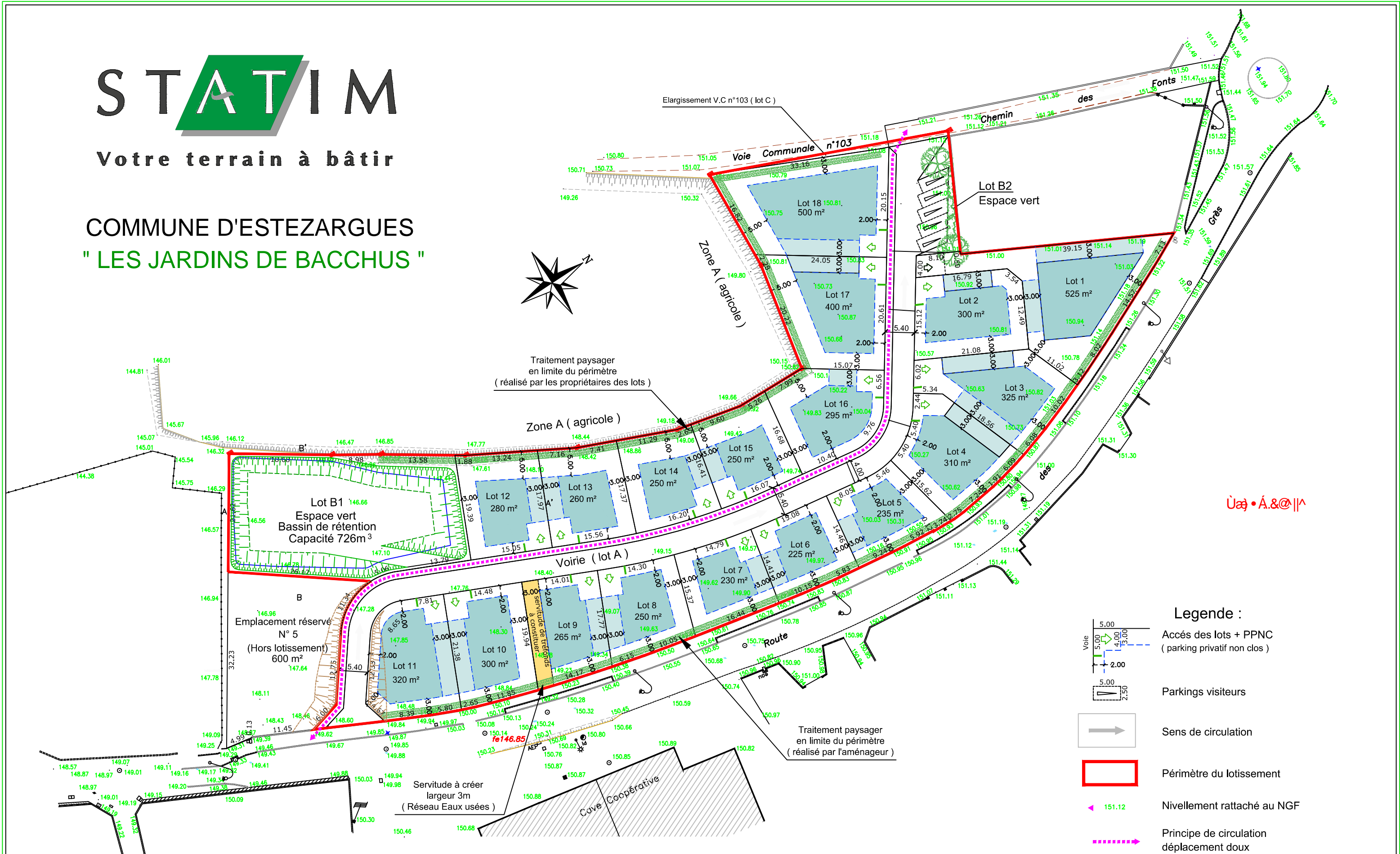
NOTA : Le périmètre a été borné par M. CHIVAS G.E. Les cotes périmétriques et les surfaces définitives des lots seront données par le Géomètre Expert, après bornage matérialisé sur les lieux .

Legende :

- Accès des lots + PPNC (parking privé non clos)
- Parkings visiteurs
- Sens de circulation
- Périmètre du lotissement
- Nivellement rattaché au NGF
- Principe de circulation déplacement doux

ZONE CONSTRUCTIBLE :

- Zone d'implantation principale : hauteur maximale au faîte des constructions 9m (R+1), hauteur maximale à l'égout ou à l'acrotère des constructions 7m.
- Possibilité de construction en limite séparative (bande de 3m) : Hauteur totale maxi 5m .



Ua • Á.&@||^